Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20260506-2026_48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré

Séance du 6 mai 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :15
Quorum réuni
Date de la convocation : 29-04-2026
Date d'affichage : 29-04-2026

L'an deux mil vingt-six, le six mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.
BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, BEAUPERIN Philippe, AOUSTIN Sylvie, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BIGNON Pablo, BLANCHET Vanessa, CADIEU Stéphane, ALEXANDRE Elsa

Absents
Absents excusés : FAUCHON Pierrick
Pouvoirs : FAUCHON Pierrick a donné pouvoir à AOUSTIN Sylvie

A été élu secrétaire de séance : COLAS Isabelle

Délibération n° 2026-48

Proposition de membres à la commission communale des impôts directs (CCID)

Le conseil municipal de Marcillé-Robert
Le renouvellement de l'équipe municipale appelle également à renouveler la commission communale des impôts directs **dans un délai de deux mois suivant les élections**.

- Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts
- Considérant qu'il est institué dans chaque commune, une Commission Communale des Impôts Directs
- Considérant que cette commission qui se réunit en général une fois par an, assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux
- Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, cette Commission est composée de 6 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants), nommés par le Directeur Régional des Finances Publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil Municipal
- Considérant que rien ne s'impose à ce que des Conseillers municipaux et agents de la Commune qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 1615 du Code Général des Impôts soient désignés Commissaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
➢ **PROPOSE** les membres suivants à la DRFP
Titulaires : Sylvie AOUSTIN, Stéphane CADIEU, Clémence CORNEE, Colette CADOT, Philippe HOUSSAIS, Mathilde GAGNEUX, Marie-Noëlle CHAPON, Yves POTIN, Nathalie HEUDE, Jean-Jacques CHOPIN, Christophe MAIGNAN et Francis ALBERT (hors commune)

Suppléants : Pablo BIGNON, Romain BIGOT, Elsa Alexandre, Patrick ORY, Patricia VALLEE, Valérie LEPAGE, Mickael RENAULT, Anthony SIMON, Roger BALARD, Xavier LOAEC, Nicolas DROUILLE et Joël REVERDY (hors commune)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire
La Maire, BOISNARD Véronique

La secrétaire de séance, COLAS Isabelle